



CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 20 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 janvier, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances au nombre de onze, sous la présidence de Mme Maryse PARVERIE, Maire, suite à la convocation faite par la Maire en date du 13 janvier 2023.

Présents : Mmes PARVERIE, CHADELAUD, DESMERY, LONGERAS, MM. VAUDON, AUROUX, PAPAZIAN, LAROUDIE, JUHEL, GUILLOU, CHALARD, SHEPHERD,

Absents : M. VIEBAN

Excusés : M. MAZEAUD

Pouvoirs : *M. MAZEAUD a donné pouvoir à Mme Maryse PARVERIE*

Secrétaire de séance : Mme DESMERY

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente qui est adopté et signé à l'unanimité des membres présents.

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'APPELS D'OFFRES

Suite à l'élection du nouveau 1^{er} adjoint en date du 21 octobre - délibération 2022/836 – Madame la Maire expose à l'assemblée municipale qu'il faudrait remplacer les élus désignés par la délibération **du 27 mai 2020**, composée de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** de nommer les membres suivants :

- Maire, Présidente PARVERIE Maryse
 Suppléant : VAUDON Florent

- Délégué titulaire GUILLOU Stéphane
 Suppléant : PAPAZIAN Antoine

- Délégué titulaire AUROUX Sébastien
 Suppléant : JUHEL Guillaume

CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES

Suite à l'élection du nouveau 1^{er} adjoint en date du 21 octobre - délibération 2022/836 – Madame la Maire expose à l'assemblée municipale qu'il faudrait remplacer les élus désignés par la délibération **du 27 mai 2020**, composée de 3 titulaires et de 3 suppléants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **décide** de nommer les membres suivants :

- Maire, Présidente PARVERIE Maryse
 Suppléant : VIEBAN Guillaume

- Délégué titulaire AUROUX Sébastien
 Suppléante : CHADELAUD Nicole

- Délégué titulaire CHALARD Jean-Pierre
 Suppléant : PAPAZIAN Antoine

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES DE TRAVAIL MANDAT 2020-2026

Madame la Maire présente la délibération de la communauté de communes Ouest Limousin relative à la création des commissions de travail. Pour chacune de ces commissions thématiques, il est demandé aux communes de désigner un représentant ; compte tenu de la démission de l'un des conseillers et de la nomination d'un nouvel 1^{er} adjoint, de nouveaux représentants doivent être désignés.

- Finances : Sébastien AUROUX
- Lecture publique, vie culturelle et associative : Nicole CHADELAUD
- Développement économique et touristique : Graham SHEPHERD
- Aménagement du territoire, transition écologique : Jean-Pierre CHALARD
- Cycle de l'eau : Florent VAUDON
- Jeunesse et sport : Annie DESMERY
- Solidarité et cohésion sociale : Valentine LONGERAS
- Bâtiments, voirie, ordures ménagères : Hugo LAROUDIE

DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de nommer les délégués auprès des organismes intercommunaux auxquels la commune adhère :

Parc Naturel Régional (PNR)

- Délégué titulaire CHALARD Jean-Pierre
- Délégué suppléant SHEPHERD Graham

SEHV

- Délégué titulaire CHALARD Jean-Pierre
- Délégué suppléant GUILLOU Stéphane

SIVU LES HAUTS DE TARDOIRE

- 2 Délégués titulaires PAPAZIAN Antoine, SHEPHERD Graham
- 2 Délégués suppléants JUHEL Guillaume, LAROUDIE Hugo

SIAEP VAYRES et TARDOIRE

- 2 Délégués titulaires CHALARD Jean-Pierre, GUILLOU Stéphane
- 2 Délégués suppléants LAROUDIE Hugo, MAZEAUD Hervé

COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

- 2 Délégués titulaires PARVERIE Maryse, VAUDON Florent

LA CHATAIGNERAIE LIMOUSINE

- Déléguée titulaire CHADELAUD Nicole
- Délégué suppléant SHEPHERD Graham

ADIL

- Délégué titulaire PAPAZIAN Antoine
- Déléguée suppléante LONGERAS Valentine

ATEC / CTD

- Déléguée titulaire VAUDON Florent
- Délégué suppléant AUROUX Sébastien

SUBVENTION SEJOUR A SAINT-LARY POUR LES ELEVES DU COLLEGE PIERRE DESPROGES

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée municipale du courrier de M. BRESSY, professeur d'EPS au collège Pierre DESPROGES à Châlus dans lequel il sollicite une subvention pour les élèves de 3^{ème} & 4^{ème} domiciliés à Champsac.

C'est l'association sportive du collège a organisé ce voyage ski-découverte à Saint-Lary du 8 au 13 janvier 2023.

Le montant du séjour s'est élevé à 330 € par élève.

Madame la Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après en avoir débattu l'assemblée municipale **décide** :

- De voter une subvention aux élèves participant au voyage à Saint-Lary, à hauteur de **60 €/élève**
- Dit que cette subvention sera versée aux parents qui en feront la demande sur présentation de la facture acquittée du séjour et d'un RIB.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE VOYAGE EN ITALIE DES ELEVES LATINISTES DU COLLEGE PIERRE DESPROGES

Madame la Maire donne lecture à l'assemblée municipale du courrier de Mme CORETTI, professeur de latin au collège Pierre DESPROGES à Châlus dans lequel elle sollicite une participation financière pour les élèves latinistes de 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} domiciliés à Champsac.

Ce voyage aura lieu à la fin du mois de mai 2023.

Le montant du séjour s'est élevé à 380 € par élève.

Or, certaines familles en grande difficulté ne peuvent assumer seules son coût, d'autant plus que l'augmentation des prix fait que le montant de ce voyage est en forte hausse.

Madame la Maire demande au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Après en avoir débattu l'assemblée municipale **décide** :

- De voter une subvention aux élèves participant au voyage en Italie, à hauteur de **60 €/élève**
- Dit que cette subvention sera versée aux parents qui en feront la demande sur présentation de la facture acquittée du séjour et d'un RIB.

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DES C.T.D

Madame la Maire présente à l'Assemblée le projet suivant :

- **Rénovation énergétique / bâtiments communaux**

Elle précise que le montant des travaux s'élève à 28 915,68 € H.T soit **34 698,81 € TTC.**

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre des C.T.D.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De solliciter une aide au titre des C.T.D afin d'aider au financement de cette opération.

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DETR

Madame la Maire présente à l'Assemblée le projet suivant :

- **Rénovation énergétique / bâtiments communaux**

Elle précise que le montant des travaux s'élève à 28 915,68 € H.T soit **34 698,81 € TTC.**

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De solliciter une aide au titre de la DETR afin d'aider au financement de cette opération.

DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DSIL – DANS LE CADRE DES CRTE

Madame la Maire présente à l'Assemblée le projet suivant :

- **Rénovation énergétique / bâtiments communaux**

Elle précise que le montant des travaux s'élève à 28 915,68 € H.T soit **34 698,81 € TTC.**

Elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de l'État au titre de la DSIL, dans le cadre des **CRTE (contrat de relance et de transition écologique)**.

Pour rappel ce contrat est proposé par l'État pour accompagner chaque territoire dans un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long termes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- De solliciter une aide au titre de la DSIL afin d'aider au financement de cette opération.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR A PIZZAS

Madame la Maire présente à l'Assemblée la proposition de M. Bastien JOLLIVET, directeur de la société API TECH, pour l'installation d'un distributeur de pizzas sur le futur site de l'aire de camping-car qui sera créée au printemps 2023.

Madame la Maire précise que ce sont des distributeurs made in France fabriqués par la société APITECH à Seichamps (54) ; les distributeurs "JustQueen" sont conçus afin de restituer la même qualité de pizza qu'en restaurant.

Ce sont des pizzas artisanales préparées chaque jour dans un atelier situé à Beaubreuil (87), distribuées chaudes ou froides

D'autre part la disponibilité est 24h/24 et 7j/7, et il y a une intervention rapide en cas de dysfonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- D'autoriser l'implantation d'un automate APITECH.
- D'autoriser Mme la Maire à signer le bail de droit commun

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

État récapitulatif des délibérations du 20 janvier 2023 :

2023-842	<u>Constitution de la commission communale d'appels d'offres</u>
2023-843	<u>Constitution de la commission communale des finances</u>
2023-844	<u>Désignation des représentants des commissions communautaires de travail</u> <u>Mandat 2020-2026</u>
2023-845	<u>Désignation des délégués auprès des organismes intercommunaux</u>
2023-846	<u>Subvention séjour à Saint-Lary pour les élèves du collège Pierre DESPROGES</u>
2023-847	<u>Demande de participation financière pour le voyage en Italie des élèves latinistes</u> <u>du collège Pierre DESPROGES</u>
2023-848	<u>Demande d'aide au titre des C.T.D /Rénovation énergétique -bât. comm</u>
2023-849	<u>Demande d'aide au titre de la DETR/ Rénovation énergétique- bât. comm</u>
2023-850	<u>Demande d'aide au titre de la DSIL – dans le cadre des CRTE- bât. comm</u>
2023-851	<u>Demande d'autorisation pour installation d'un distributeur à pizzas</u>